



Après signature compromis, problème accès parcelle

Par **Alex Jen**, le **18/01/2017** à **21:23**

Bonjour,

J'ai visité une maison et signé un compromis de vente, avec normalement un stationnement et un accès à la propriété par un portail donnant sur une route départementale.

Cette maison et ce terrain faisaient parties d'une grande propriété (avec plusieurs granges restaurées) que la propriétaire souhaite vendre en différents lots.

Plusieurs semaines après la signature du compromis, il y a eu un rdv avec un géomètre pour la division parcellaire. Lors de ce RDV étaient présents le service urbanisme de la commune et le service du département par rapport à l'alignement côté route départementale.

Lors de ce RDV, le représentant du département nous a appris qu'il n'y avait jamais eu d'autorisation pour accéder en voiture à cette parcelle par ce chemin d'accès et ce portail (trop dangereux, dans un virage sans visibilité).

Du coup je ne suis plus intéressée pour acheter, mais la propriétaire menace de me faire un procès car le stationnement n'est pas mentionné dans le compromis. Elle a pourtant toujours dit qu'il y avait un accès et un stationnement (il y avait même une voiture de garée le jour de la visite).

Que puis-je faire ? suis-je obligée d'acheter ?

Peut-on acheter une parcelle alors qu'il n'y a aucun accès par véhicule (quid en cas de déménagement ou de travaux ???)

Je vous remercie de votre attention